

**Motion de personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, Paris**  
**Abandon de l'expérimentation Macron à Marseille et des cités éducatives !**  
**Abandon de la loi Rilhac!**

Nous, 25 personnels enseignants des écoles parisiennes, réunis avec le SNUDI-FO 75 mercredi 6 octobre 2021, avons pris connaissance du projet de loi Rilhac sur la direction d'école.

La mise en place de l'autorité fonctionnelle et la participation du directeur à l'encadrement de l'école modifiera profondément les relations entre les professeurs au sein des écoles. Son autorité fonctionnelle pourra lui être retirée sous différents prétextes, ses décharges seront négociées au cas par cas avec le DASEN, l'aide administrative attribuée en fonction des spécificités de l'école soit par l'Etat, soit par les collectivités locales sans que rien ne soit précisé.

De plus, selon l'article 1 du projet de loi, « *Le directeur rend compte [...] dans les meilleurs délais, à l'autorité académique, au maire ou au président de la collectivité territoriale compétente en matière d'éducation, des décisions et dispositions qu'il a prises [...]. Le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative, entérine les décisions qui y sont prises et les met en œuvre.* » D'organe consultatif, le conseil d'école où les enseignants sont minoritaires deviendrait donc décisionnaire en matière pédagogique mettant sous tutelles les enseignants. **C'est un pas qui aggrave encore plus la territorialisation de l'enseignement, l'égalité de traitement de tous les élèves et la remise en cause du caractère national de l'école publique !**

Dès lors, le directeur, sommé de mettre en place les réformes au sein de son équipe, sera soumis à d'énormes pressions, et l'équipe enseignante de l'école aussi. C'est la fin de la souveraineté des conseils des maîtres.

Nous avons également pris connaissance des annonces de Macron à Marseille qui veut expérimenter dans 50 écoles le recrutement des professeurs par le directeur de l'école. Mais c'est, aussi d'après ses propos « *les projets d'apprentissages, les rythmes scolaires, les récréations, la durée des cours, les façons d'enseigner* » qui seraient à « *définir avec les élus, les associations, ...* ». Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite. Nous nous félicitons de la prise de position des organisations syndicales marseillaises SNUDI-FO, FSU, CGT, SUD, UNSA et CNT, qui se prononcent avec les collègues pour l'abandon du projet d'expérimentation, de contractualisation\* des moyens et de recrutement par les directeurs d'écoles.

Par ailleurs, les cités éducatives (regroupement écoles/collège en éducation prioritaire, avec un pilotage confié au chef d'établissement du collège qui a une autonomie de gestion et de budget sous la tutelle de la municipalité et du préfet) remettent également en cause le caractère national de l'école publique. Le président Macron annonçait aussi dans son discours à Marseille qu'il voulait réaliser ses expérimentations « *dans les endroits qui sont le plus en difficultés, parce que c'est là où on doit [...] avoir les équipes les plus motivées [...]. On l'a commencé avec les cités éducatives et c'est ça qu'on va démultiplier.* »

**Nous n'acceptons pas l'explosion du cadre national de l'école républicaine, ni la territorialisation et la liquidation de notre statut. La loi Rilhac, comme l'expérimentation Macron à Marseille et les cités éducatives doivent être abandonnées !**

**Nous communiquons cette motion à tous les collègues de nos écoles, les invitons à en discuter, à la contresigner et à prendre position collectivement pour le retrait de ces projets.**

\* extrait du communiqué de l'intersyndicale des Bouches-du-Rhône : « Cette expérimentation, en prétendant attribuer discrétionnairement et sur la base de projets les moyens pédagogiques dont les écoles ont besoin, attaque les fondements de l'Ecole républicaine : la perspective d'une contractualisation des moyens est la porte ouverte à une Ecole à plusieurs vitesses. »

Motion adoptée à l'unanimité.

**CONTRESIGNEZ LA MOTION AU VERSO !**

